

DÉLIBÉRATION N° CB 05.08 DU 1^{er} DÉCEMBRE 2005

relative à l'approbation du procès-verbal
de la réunion du 15 septembre 2005

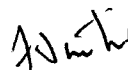
Le Comité de bassin Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2005.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence,



Guy FRADIN

Le Président
du Comité de bassin,



André SANTINI

COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE BASSIN DU 15 SEPTEMBRE 2005

Le 15 septembre 2005 à 10 heures, sur convocation du secrétaire du Comité de bassin, les membres titulaires et suppléants nommés par arrêté ministériel du 31 août 2005, se sont réunis à l'Union Internationale des Chemins de Fer (UIC) à Paris.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2005
- 2) ÉLECTION DU PRÉSIDENT
- 3) ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT
- 4) ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU
- 5) DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION DES FINANCES ET A CELLE DES AIDES
- 6) INSCRIPTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE BASSIN AUX COMMISSIONS MIXTES DU COMITÉ DE BASSIN ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU
- 7) DÉSIGNATION AU COMITÉ NATIONAL DE L'EAU DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU BASSIN SEINE-NORMANDIE
- 8) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE BASSIN A LA COMMISSION DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE DU BASSIN SEINE-NORMANDIE
- 9) ÉLECTION DES PRÉSIDENTS ET DES VICE-PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES
- 10) INFORMATION SUR LES ACTIONS EN COURS ET ORGANISATION DE LA PRÉPARATION DU IX^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU
- 11) INFORMATION SUR LE PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR DE PRÉVISION DES CRUES DU BASSIN SEINE-NORMANDIE

Etaiet présents

En qualité de représentant des collectivités territoriales

M. ALLEMEERSCH	accompagné de son suppléant M. MAILLOT
M. BEL	
Mme BLONDEL	
M. BRETEAUX	en qualité de suppléant de Mme HESSEL
Mme CONSTANTIN	
M. DEBOTTÉ	
M. DELPRAT	accompagné de son suppléant M. DELAGNEAU
M. DESCHAMPS	accompagné de son suppléant M. THOURY
M. DEY	
M. FORTUNÉ	
M. FRARD	
Mme FRESCH	
M. GALLEY	accompagné de son suppléant M. MARSEILLE
M. GIROD	
M. GRILLON	
M. GRIMBERT	
M. HALBECQ	
M. JOURDAIN	
M. JUILLET	
M. JULIEN	en qualité de suppléant de M. SAUVADET F.
M. LARMANOU	accompagné de son suppléant M. QUESTEL
M. LAURENT	
M. LEBRUN	
M. LEDOUX	en qualité de suppléant de M. ZIMERAY
M. LEHO	accompagné de son suppléant M. PETIET
M. MAILLARD	
M. MARCHET	accompagné de son suppléant M. CAMUS
M. MARCOVITCH	
M. MERVILLE	accompagné de son suppléant M. SOURISSEAU
M. NICOLAS	
M. NOLOT	en qualité de suppléant de M. JOLY
M. PARISSÉ	
M. PELLETANT	accompagné de son suppléant M. DUPILLE
M. PERREUX	
M. PESQUET	accompagné de sa suppléante Mme BOISORIEUX
Mme PILLIÈRE	
M. PIRIOU	accompagné de son suppléant M. SIMON
M. POPELIN	
M. SANTINI	
M. TEISSIER	
M. THOMAS	
M. VAMPOUILLE	accompagné de son suppléant M. GUERIN

En qualité de représentant des usagers

M. ALLAIRE	
M. BAILLOT	accompagné de son suppléant M. DAVID
M. BARRÈRE	
M. BEGUIN	accompagné de son suppléant M. DESANLIS
Mme BERNARD	accompagnée de son suppléant M. de ROSAMEL
M. CHASSAING	
M. CHATILLON	
M. COLSON	
M. CUGNIÈRE	accompagné de son suppléant M. ROUSSEAU
M. DESLANDES	
M. DESNOS	accompagné de sa suppléante Mme SERGENT

M. DEVANNEAUX	
M. DUBUS	
Mme ELSÉN	accompagnée de sa suppléante Mme GENESTIER
M. FERRET	accompagné de son suppléant M. BEAUVAIS
M. FLIPO	
M. GILLET	
M. GIRARDOT	accompagné de son suppléant M. SPILLIAERT
M. GRANJON	
M. GUERQUIN	en qualité de suppléant de M. SCHOCKAERT
Mme HOYDRIE	accompagné de son suppléant M. HOYDRIE
M. HUE	
M. JACQUEMARD	en qualité de suppléant de M. NOTIN
M. LANDAIS	accompagné de son suppléant M. GOLLIN
Mme LAPIERRE	en qualité de suppléante de M. LEMAILLIER
M. LAURENT	accompagné de son suppléant M. FERON
M. LECUSSAN	accompagné de son suppléant M. PIGEAUD
M. LE GAC	accompagné de son suppléant M. LEIGNÉ
M. LELUC	
M. LEVEQUE	en tant que suppléant de M. DÉCHAMPS
M. MAHEUT	en qualité de suppléant de Mme JANSSENS
M. MICHELIER	
M. NOTAT	accompagné de son suppléant M. HENRIOT
M. PAUL	accompagné de son suppléant M. CHOJECKI
M. PICARD	accompagné de son suppléant M. SIMONOTTI
M. PROUST	accompagné de son suppléant M. de BRUYN-
M. SARTEAU	
M. VALACHE	
M. YON	

En qualité de personnes compétentes

M. OUZOULIAS	
M. RUFENACHT	accompagné de son suppléant M. MONJOUR
M. SAGLIO	accompagné de son suppléant M. BILLEN

En qualité de représentant des milieux socio-professionnels

M. ATLAN	
M. BARNAGAUD	
M. COTTARD	en qualité de suppléant de M. CAMINE
M. FASSAERT	
Mme GENISSEL	
M. MALO	en qualité de suppléant de M. BARBOSA
M. RICBOURG	accompagné de son suppléant M. ABORD de CHATILLON

En qualité de représentant de l'Etat

M. BARADUC	Directeur Régional des affaires maritimes de Haute-Normandie
M. BOURIOT	Ingénieur Régional du génie sanitaire chargé du bassin Seine-Normandie, DRASS d'Ile-de-France
M. DEDIEU	Ingénieur Général du GREF, chargé du bassin Seine-Normandie
M. FRAICHARD	Directeur Régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de la région Ile-de-France
M. GITTON	DIREN/SEMA, représentant le Préfet de la Région Centre
M. HUBERT	DIREN de la Région Ile-de-France, accompagné de sa suppléante Mme EVAIN-BOUSQUET, adjointe
M. LANDRIEU	Préfet de la Région Ile-de-France, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
M. MONBEC	Receveur des Finances, représentant M. PARINI, Trésorier-Payeur-Général de la région Ile-de-France
M. SENNERET	Chargé de mission Sports et Nature à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports d'Ile-de-France
M. VINAULT	SGAR, représentant le Préfet de la Région Haute-Normandie
Mme VOISIN	Chargée de mission auprès du Préfet de la région Ile-de-France en tant que suppléante de M. DORS - Préfet Secrétaire Général de la Préfecture d'Ile-de-France

Assistaient également

M. CHEVASSUS-AU-LOUIS	Président du Conseil Scientifique de l'Agence de l'eau Seine Normandie
M. DARRAS	Direction du service « eau et assainissement » du Val de Marne
M. DUMINY	au titre du SIAAP
M. MANTEY	Agent Comptable de l'agence de l'eau Seine Normandie
Mme NABET	Directrice «Eau et Assainissement », Conseil Général de l'Eure
M. STAHL	au titre de la Lyonnaise des Eaux
M. VIAL	au titre de la Direction de l'Eau
M. VINCENT	au titre de la C.C.I. de Paris

Assistaient au titre de l'Agence

M. FRADIN, Directeur Général	
M. COLLET	M. DECROIX
M. SAUVADET	M. GUILLAUME
M. AURIOL	Mme JOVY
Mme BAUDON	Mme KHAROUBI
M. BRICHARD	M. LEJEALLE
Mme BRISSOT	M. LUCAS
M. CAUSSIN	Mme MERHEJ
M. CHABANEL	M. PAUTHE
Mme CLAIRAZ	Mme PIQUIER
M. DARTOUT	M. SICARD

Etaient absents excusés :

M. BARBOSA	M. LEFRANC
M. BARRIER	Mme LE STRAT
M. BETTENCOURT	M. OLIVIER
M. de BOURGOING	M. SAUVADET F.
M. COUSOT	M. SCHOCKAERT
M. DECHAMPS	M. SIBIEUDE
M. DUNCOMBE	M. VANTOMME
M. GANNÉ	M. VOCHÉLET
Mme HOMOBONO	M. le Préfet de Haute-Normandie
Mme JANSENS	M. le Préfet de la Région Champagne-Ardenne

Mme DESPOUYS assurait le secrétariat

M. LANDRIEU, en sa qualité de Préfet Coordonnateur, Préfet de la région Ile-de-France, constate que le quorum est atteint ; le Comité de bassin peut donc valablement délibérer. Il ouvre la séance à 10 heures par le discours préliminaire suivant :

*« Messieurs les Ministres,
Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Généraux,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs,*

Ma fonction de préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie m'appelle à installer aujourd'hui notre présente assemblée renouvelée conformément au décret du 6 septembre 1999. La composition de ce Comité de bassin relève de l'arrêté ministériel du 31 août 2005 publié au Journal officiel du 9 septembre.

Je déclare donc le 7^{ème} Comité de bassin Seine-Normandie installé.

Je suis très heureux tout d'abord de vous présenter mes félicitations les plus sincères à vous, élus des collectivités territoriales et représentants des usagers, qui avez obtenu la confiance de votre collègue ou de votre organisme.

Assistaient au titre de l'Agence

M. FRADIN, Directeur Général	
M. COLLET	M. DECROIX
M. SAUVADET	M. GUILLAUME
M. AURIOL	Mme JOVY
Mme BAUDON	Mme KHAROUBI
M. BRICHARD	M. LEJEALLE
Mme BRISSOT	M. LUCAS
M. CAUSSIN	Mme MERHEJ
M. CHABANEL	M. PAUTHE
Mme CLAIRAZ	Mme PIQUIER
M. DARTOUT	M. SICARD

Etaient absents excusés :

M. BARBOSA	M. LEFRANC
M. BARRIER	Mme LE STRAT
M. BETTENCOURT	M. OLIVIER
M. de BOURGOING	M. SAUVADET F.
M. COUSOT	M. SCHOCKAERT
M. DECHAMPS	M. SIBIEUDE
M. DUNCOMBE	M. VANTOMME
M. GANNÉ	M. VOCHELET
Mme HOMOBONO	M. le Préfet de Haute-Normandie
Mme JANSENS	M. le Préfet de la Région Champagne-Ardenne

Mme DESPOUYS assurait le secrétariat

M. LANDRIEU, en sa qualité de Préfet Coordonnateur, Préfet de la région Ile-de-France, constate que le quorum est atteint ; le Comité de bassin peut donc valablement délibérer. Il ouvre la séance à 10 heures par le discours préliminaire suivant :

*« Messieurs les Ministres,
Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Généraux,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs,*

Ma fonction de préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie m'appelle à installer aujourd'hui notre présente assemblée renouvelée conformément au décret du 6 septembre 1999. La composition de ce Comité de bassin relève de l'arrêté ministériel du 31 août 2005 publié au Journal officiel du 9 septembre.

Je déclare donc le 7^{ème} Comité de bassin Seine-Normandie installé.

Je suis très heureux tout d'abord de vous présenter mes félicitations les plus sincères à vous, élus des collectivités territoriales et représentants des usagers, qui avez obtenu la confiance de votre collègue ou de votre organisme.

Je salue chaleureusement les membres sortants du précédent Comité de bassin dont le mandat a été renouvelé et j'adresse mes souhaits de bienvenue aux nouveaux membres.

Je salue également les représentants de l'Administration désignés par l'Etat, M. le Directeur de l'Eau, Commissaire du Gouvernement de l'Agence de l'eau aujourd'hui représenté par son adjoint et mes collègues Préfets présents personnellement. Pour l'Administration, la réserve est la règle mais nous savons tous que cette réserve abrite un savoir et un dévouement à l'intérêt général.

Notre assemblée compte 118 membres titulaires et 110 suppléants. Cinquante quatre (54) membres nouveaux, titulaires et suppléants, vont participer à nos travaux, ce qui mesure la régénération profonde de notre assemblée, surtout si l'on se souvient qu'à la suite des élections des conseils régionaux et généraux du printemps 2004, une trentaine de nouveaux membres nous avaient déjà rejoints.

Je voudrais enfin, rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont participé à nos travaux pendant six ans et parfois beaucoup plus et qui nous ont quitté compte tenu des évolutions de leur vie politique ou professionnelle.

Qu'ils soient élus des collectivités territoriales, usagers de l'eau, personnes compétentes ou représentants de l'administration, nous devons à nos prédécesseurs des remerciements pour leur contribution aux remarquables travaux des Comités de bassin précédents. Parmi ces personnalités, que je ne peux bien sûr pas toutes citer, je voudrais particulièrement distinguer et remercier le Président GALLEY qui est membre de notre assemblée depuis juin 1979 et Président du Comité de bassin depuis 1987.

A notre réunion d'aujourd'hui, les membres suppléants ont été invités au même titre que les titulaires : c'est l'habitude de notre Comité de bassin de ne faire aucune différence dans les débats même si cette différence subsiste lors des votes. Bien qu'il me soit impossible de distinguer les uns des autres, je juge, à l'importance de l'assemblée, qu'ils sont venus nombreux et je les remercie. Je les engage dès aujourd'hui à persister dans cette présence pour enrichir nos réflexions de leur expérience et faire connaître et valoir localement les enjeux et priorités du bassin.

Ces derniers mois, j'ai pu, à diverses occasions, lors des processus de désignation, mesurer l'intérêt suscité par le Comité de bassin. Je crois que chacun avait le sentiment qu'un excellent travail avait été fait par la précédente assemblée, comme en témoigne son bilan.

La pertinence de la gestion par bassin avec la participation active des usagers, dont notre organisme a été le précurseur, est maintenant bien établie et internationalement reconnue.

Notre expérience et nos décisions prennent dans ce contexte, par leur caractère concret et démonstratif, une importance qui dépasse le cadre strict du bassin Seine-Normandie. Il est donc majeur que nos structures s'adaptent aux évolutions nationales et européennes. La directive cadre a été transposée en droit français en avril 2004 et le nouveau projet de loi sur l'eau vient d'être examiné en première lecture par le Sénat.

Sur ce secteur d'importance majeure, qu'il s'agisse de règles de droit, de l'évolution de la demande sociale, de la prise en compte des orientations parlementaires, ou encore des nouvelles formes de pollution, il faut continuer de progresser.

Je tenais, par ces propos introductifs, à vous témoigner l'importance attachée aux travaux de votre Comité avec notamment les échéances prochaines de la préparation du IX^{ème} programme de l'Agence de l'eau et des modifications institutionnelles que je viens de mentionner.

Notre ordre du jour comporte 11 points. Compte tenu du temps imparti, je vous propose d'y venir sans attendre. »

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2005

M. LANDRIEU déclare :

« Tout d'abord, il nous faut approuver le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2005.

Celui-ci a été transmis par courrier en date du 18 août 2005. Il était demandé aux membres du Comité de bassin de faire part de leurs observations ou des modifications à apporter à ce texte.

A ce jour, aucune modification n'a été proposée.

Sous réserve qu'il n'y ait pas d'observations nouvelles je vous propose d'approuver le procès verbal. »

Le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2005 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité (délibération n° CB.05.05).

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. LANDRIEU déclare :

« Après ces quelques mots d'introduction, je vous propose de procéder maintenant à l'élection de votre Président.

Au préalable, le Comité de bassin ne pouvant délibérer que si au moins la moitié des membres sont présents, il convient de vérifier le quorum.

Le nombre des membres du Comité de bassin dont l'arrêté est paru est de 112, 103 membres sont présents ou représentés. Le Comité de bassin peut donc valablement délibérer.

Je rappelle tout de suite les règles, telles qu'elles figurent dans les textes en vigueur. S'agissant de l'élection du Président, l'article 8 du décret n° 66.699 du 14 septembre 1966 modifié, édicte plusieurs règles auxquelles, bien entendu, nous aurons à nous conformer :

- *le Comité de bassin élit son Président pour une durée de trois ans : une autre élection aura lieu à mi-parcours de votre mandat de six ans,*
- *le Président est élu soit parmi les représentants des collectivités locales, soit parmi les représentants des usagers et personnes compétentes, soit parmi les représentants désignés par l'Etat au titre des milieux socioprofessionnels.*
- *les représentants désignés par l'Etat ne prennent pas part au vote à l'exception de ceux désignés au titre des milieux socioprofessionnels.*

Bien entendu, le quorum est calculé sans tenir compte des représentants de l'administration puisqu'ils ne votent pas.

Bien qu'elles ne soient pas rappelées dans les textes relatifs au Comité de bassin, je vous remets en mémoire deux règles essentielles concernant toute élection portant sur la désignation de personnes :

- *le scrutin a lieu à bulletin secret,*
- *la majorité absolue se calcule sur la base des suffrages exprimés, à l'exclusion des bulletins blancs ou nuls.*

En outre, par référence à l'article 7 du décret n°66.699 du 14 septembre 1966 modifié, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. Peuvent donc seuls voter les titulaires présents et les suppléants en l'absence de leur titulaire respectif. Ces dispositions excluent tout mandat.

Afin qu'il ne subsiste pour personne aucune obscurité, j'invite avant d'engager la procédure, tous ceux d'entre vous qui souhaiteraient obtenir des précisions supplémentaires à poser tout de suite leurs questions de sorte que moi-même M. VIAL, Commissaire du Gouvernement, et M. FRADIN, Secrétaire du Comité de bassin puissions répondre.

Je vous indique en outre que si vous souhaitez une suspension de séance pour vous concerter avant le vote, j'accéderai bien sûr à votre demande.

Y-a-t-il des questions sur les modalités d'élection ?

Puisqu'il n'y en a pas, le moment est venu de procéder à l'élection. Je demande à M. FRADIN et M. HUBERT à m'assister comme assesseurs pour cette élection.

Je prends maintenant connaissance du contenu des feuilles d'émargement qui vous ont été présentées à votre arrivée dans cette salle et que vous avez signées, en rappelant que l'effectif total du Comité de bassin est aujourd'hui de 112 membres et que, parmi eux, ceux admis à voter sont au nombre de 45 représentants des collectivités territoriales + 45 représentants des usagers et des personnes compétentes + 7 représentants des milieux socioprofessionnels, soit 97 au total.

Les membres présents (titulaires ou suppléants en l'absence des titulaires correspondants) se dénombrent comme suit :

- *collectivités territoriales : 41*
- *usagers et personnes compétentes : 42*
- *milieux socioprofessionnels : 7*

TOTAL : 88

Je constate que le quorum est atteint et que le vote peut donc avoir lieu.

Une concertation préalable me conduit à vous proposer que les candidats, par ordre alphabétique, se présentent et s'adressent à vous pendant cinq minutes. »

Il demande par ailleurs s'il y a d'autres candidatures que celle de M. JOURDAIN et de M. SANTINI.

Aucun autre candidat ne se manifestant il invite M. JOURDAIN à se présenter.

M. JOURDAIN déclare :

*« Monsieur de Président GALLEY,
Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, Président du Conseil d'administration,
Monsieur le Secrétaire du Comité de bassin, Directeur de l'Agence de l'Eau,
Mesdames et Messieurs les représentants des différents collèges et parmi eux,
Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les personnels de notre Agence,
Monsieur André SANTINI avec lequel je suis aujourd'hui en concurrence mais toujours en
amitié,*

*J'ai en cet instant l'honneur et le plaisir de prendre la parole à cette tribune devant vous, pour
présenter ma candidature à la présidence de notre Comité de bassin, en expliquer les raisons et
brosser avec vous le projet qui l'anime.*

*Mais je ne pourrai parler de moi, sans avoir au préalable évoqué avec respect notre Président
Robert GALLEY.*

*Je veux saluer son talent, sa disponibilité, sa passion pour Troyes et les mandats locaux qu'il a
exercés.*

*Je voudrais mettre en avant, la simplicité de son contact qui je crois a marqué, pendant de
nombreuses années, les travaux de notre Agence.*

*Je me souviens de la manière dont il m'a accueilli, avec chaleur, avec intérêt et pour me faire
partager la conviction qu'il avait sur l'avenir et la nécessité de mettre en place des politiques
partagées de l'eau.*

*En faisant campagne cet été, puisque j'ai rencontré un grand nombre d'entre vous, je n'ai
entendu que des éloges du travail de Robert GALLEY. Et je voudrais très clairement vous dire que
c'est dans le chemin qu'il a tracé que j'entends, si je suis élu, m'installer.*

*Quelqu'un me faisait remarquer, à l'occasion d'un entretien téléphonique, qu'on ne me
connaissait pas ; alors je vais me présenter très rapidement bien que je l'ai déjà fait auprès de
beaucoup d'entre vous.*

*Avocat de formation, rapidement spécialisé dans le droit de l'environnement et le droit public
économique, j'ai participé il y a quelques années au montage juridique de contrats territoriaux
notamment au SYDAR de Bourgtheroulde alors qu'il y avait à l'époque quelques difficultés. J'ai
également eu l'occasion de travailler pour le compte de l'agence avant d'être administrateur et pour
les 6 agences de l'eau à la rédaction, courant 1989, d'une étude sur les services publics
d'assainissement non collectifs puis j'ai pris du champ avec mon activité professionnelle pour me
consacrer à mon mandat d'élu local et les responsabilités qui y sont annexées.*

*Je suis en effet maire de Château-Thierry (la ville de Jean de la Fontaine) depuis 1989,
Président d'une communauté de communes essentiellement rurale, à une heure de Paris, aux confins
de l'Ile-de-France, de la Champagne Ardennes, ... mais en Picardie ! C'est à ce titre que j'ai piloté la
rédaction d'un contrat territorial ambitieux dans les objectifs et les modes de concertation entre
les acteurs locaux et les citoyens.*

*J'exerce également des responsabilités nationales. J'ai été, par deux fois, nommé par le
Premier Ministre membre du Conseil National du développement durable installé en 2003.*

Je voudrais mettre en avant également le travail que j'ai mené dès le départ et depuis 7 ans comme Président de l'Association des Eco-maires à laquelle adhèrent 700 collectivités de toutes importances, la ville de Paris mais aussi la ville de Fécamp, la ville de Châlons-en-Champagne. Cette association, vous le savez, travaille évidemment au-delà de tous les clivages politiques. Je pense que nous avons pu installer dans nos travaux une concertation et la recherche d'un consensus durable sur des questions qui dépassent toutes les sensibilités politiques.

Je siége dans ce Comité de bassin au titre de l'Association des Maires de France depuis une dizaine d'années. Au cours du dernier Comité de bassin, j'ai siégé également au Conseil d'administration.

Je me suis attaché pendant cette période à travailler dans la Commission géographique, à partir du moment où elle a été installée, car je pense que c'est au plus près du terrain qu'il faut aussi que les administrateurs et les membres du Comité s'investissent.

J'ai fait campagne cet été et j'ai appris beaucoup de choses sur notre démocratie locale. Cela fait 15 ans que je suis élu maire mais j'ai encore appris, en vous rencontrant, des choses essentielles. Je me suis senti plus que jamais un pur produit de cette démocratie locale, de cette démocratie qui par ses institutions génèrent de vrais projets et surtout des hommes et des femmes qui au-delà de leur sensibilité, peuvent se rassembler sur les projets ambitieux la plupart du temps, mais toujours réalistes.

Je crois que pour la politique de l'eau, nous devons progresser et aller encore plus loin dans nos actions au plus près de nos concitoyens parce que, au bout du compte, c'est bien de leur comportement qu'il s'agit et qu'il faut faire évoluer pour remplir nos obligations légales, nationales et européennes mais surtout pour assumer les grands enjeux que notre pays tente de relever en mettant en oeuvre des principes qui, je vous le rappelle, ont aujourd'hui valeur constitutionnelle depuis que le Congrès a adossé la charte de l'environnement à la Constitution.

Depuis sa création le dynamisme de notre Agence repose sur le respect des équilibres. Équilibres de la représentation des territoires et des collègues, équilibres géographiques et, bien sûr, équilibres politiques. Mais vous devez aujourd'hui choisir en fonction de l'intérêt que vous manifestez pour la politique de l'eau : notre credo, à nous ici, c'est l'eau.

Je crois, très honnêtement, que l'eau est au cœur des politiques locales et des politiques territoriales qui doivent être de plus en plus des politiques de développement durable de nos territoires.

C'est la raison pour laquelle plus que jamais, l'Agence doit s'inscrire dans une représentation équitable et équilibrée de tous les élus locaux et usagers de l'eau. La présidence du Conseil d'administration est assurée par Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, celle du Comité de bassin doit donc l'être par un élu de province issu du monde rural comme depuis l'origine de l'Agence.

Sur le fond, je sais qu'il coûtera cher à notre société voire à l'espèce humaine de protéger et de prévenir que de tenter de réparer lorsqu'il est trop tard et que pour y parvenir il faut s'engager.

La récente création des Commissions géographiques que nous avons mise en oeuvre, tout en démocratisant le fonctionnement du Comité de bassin, a renforcé l'efficacité de nos actions. Ces commissions ont ouvert la possibilité aux usagers, non seulement d'être mieux associés au choix qui les concernent, mais concertés le plus en amont possible, pour devenir des acteurs à part entière d'une politique de l'eau élaborée en commun.

C'est bien sûr, celui qui m'honore de son amitié et pour qui j'ai beaucoup d'admiration et de respect : Robert GALLEY, Président de notre Comité de bassin depuis 1987, l'année où j'entrais au Comité de bassin. Nous avons beaucoup appris de lui, de son sens de l'Etat, de son sens de l'humain, de son respect des autres, de son besoin viscéral de servir depuis son plus jeune âge, quand il s'est engagé dans l'armée française, de son besoin de consensus en partant de l'idée que tout se fait quand on est fédéré, et c'est là-dessus que je reviendrai.

Je sais qu'il souhaitait que je lui succède ; moi je ne souhaitais pas le remplacer parce qu'il est irremplaçable.

Je voudrais aussi rendre hommage à M. BETTENCOURT, ancien ministre, Sénateur de la Seine-Maritime, qui a été également un grand Président, avec qui nous avons eu à batailler contre le Gouvernement qui voulait, déjà, nous prélever un peu de trésorerie.

Et puis, je voulais aussi rendre hommage au Sénateur LALLOY, Sénateur de Seine et Marne. C'est quand même étrange que ce soit la région Ile-de-France qui ait porté la loi sur les agences ! Ce qui prouve que l'incompatibilité présumée, prétendue, entre l'Ile-de-France et la grande zone du Comité de bassin Seine-Normandie, est tout-à-fait infondée. D'ailleurs, entre nous, tout ferment de division entre les territoires, entre les partis politiques représentés, entre les élus, entre les secteurs (pêcheurs, consommateurs, industriels ou agriculteurs) au sein de ce Comité de bassin doit être laissé au vestiaire.

Nous n'arriverons à rien, compte-tenu de l'ampleur des défis, si nous commençons par nous diviser, par nous segmenter.

Le grand mérite du Président GALLEY est d'avoir porté un Comité de bassin réellement uni.

Vous avez lu la presse de dimanche dernier : le prix de l'eau va encore augmenter. Vous avez vu tout récemment en Seine et Marne un irresponsable annoncer que 250 communes ne pouvaient plus avoir accès à l'eau du robinet, parce qu'il y avait des nitrates et des pesticides.

Aujourd'hui, mes chers amis, on ne parle de l'eau qu'en termes négatifs. Quand on parle de l'eau, c'est qu'elle est polluée ; quand on parle de l'eau, c'est qu'il n'y en n'a plus ; quand on parle de l'eau, c'est que le prix a encore augmenté !

Nous avons au Syndicat des eaux d'Ile-de-France un sondage qui portait sur quelques questions : pensez-vous que le prix de l'eau est trop élevé ? oui pour 72 %. Deuxième question : quel est le prix de l'eau ? "je ne sais pas" à 70 %.

Vous le savez très bien, l'eau est un tabou. Le fait que les 2/3 de la planète soient constitués d'eau, que notre corps soit constitué d'eau aux 2/3, font qu'on ne touche pas à l'eau comme cela.

Nous devons donc, parce que nous sommes légitimes, avoir une politique de communication et de pédagogie.

Je préside par ailleurs, comme le savez, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France qui est un assez bon exemple de respect, de tolérance, de synergie : 144 communes, 4,2 M d'habitants, 79 communes de droite et 65 de gauche : tout se fait dans la négociation, le consensus et le respect. Je crois que c'est une très bonne école. Vous n'entendez jamais parler d'éclat de voix quand on prend des décisions. Tout a été traité au préalable, chacun est écouté, tout le monde est entendu.

Nous allons avoir à régler deux points aujourd'hui dans ce Comité de bassin : premièrement les enjeux, deuxièmement quels moyens allons-nous nous donner ?

Nous avons déjà parlé des enjeux : l'échéance de la directive cadre sur l'eau de 2015. Le débat autour de la loi sur l'eau : c'est vrai qu'on parle de février 2006 pour son examen à l'Assemblée Nationale, elle est attendue et beaucoup m'ont dit qu'ils souhaitent que la procédure soit accélérée. Il y a un certain nombre de parlementaires éminents dans notre assemblée : ils seront les porteurs de nos idées. Vous devrez solliciter chacun de vos parlementaires pour dire, non pas ce que pensent les pêcheurs, les agriculteurs, les industriels ou les élus, mais ce que pense le Comité de bassin. Car nous sommes la synthèse du meilleur, la synthèse de l'intérêt général : c'est nous qui le portons. Et si nous ne le portons pas, qui le portera ?

Nous devons aussi rattraper les retards relatifs à la DERU, réfléchir au problème des eaux pluviales, avancer des propositions, accélérer la constitution des SAGE, développer l'action des commissions géographiques sur le terrain, préparer le IX^{ème} programme et le futur SDAGE, valoriser les meilleures pratiques dans l'esprit du développement durable et exercer une vigilance accrue sur les transferts de charge (l'exemple du FNDAE est remarquable au sens étymologique : les fonds ont disparu, les départements sont écartés et tout retombe sur l'Agence). On va encore nous confier des responsabilités nouvelles avec moins d'argent.

L'eau est solidaire dans les pays du tiers monde grâce à la loi adoptée à l'unanimité par le Parlement en février dernier. J'ai pu reprendre l'initiative du Sénateur Jacques OUDIN au Sénat, et faire adopter à l'unanimité, à l'Assemblée Nationale, le texte qui permet aux agences, aux syndicats d'eau, de consacrer 1 % de leur budget de fonctionnement à l'aide au tiers monde. Plusieurs d'entre vous le faisaient déjà mais d'un façon quasi clandestine : aujourd'hui on en a le droit.

Le Groupe GALLEY, qui est aujourd'hui un exemple, doit être non seulement reconduit mais développé et amplifié. Il faudrait qu'il y ait entre le Comité de bassin (118 personnes) et le Conseil d'administration un organe intermédiaire. Une instance où tout le monde pourrait venir s'exprimer, où tout le monde pourrait venir expliquer sa position, pour que lorsque nous passerons à l'instance officielle, soit préparée par les différentes commissions, par les différents groupes et par ce bureau informel, une approche différenciée beaucoup plus participative de notre fonctionnement.

Les moyens : il faut fédérer nos diversités en dehors des clivages de toute nature. Nous sommes au service du bien public qu'est l'eau. Nous devons aussi faire face à l'Etat, Monsieur le Préfet, qui se retire en emportant « la caisse ».

Le hold up opéré sur le budget des agences a laissé des traces. Le minimum est que l'on ne recommence pas. Faites confiance à des gens qui savent affirmer leur indépendance pour faire entendre notre voix par un dialogue avec l'Etat mieux équilibré et par des échanges d'informations accrus : l'Agence ne peut pas être seulement le bras armé, Monsieur le Directeur, du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, mais être à l'écoute et au service du monde de l'eau. Nous devons associer encore mieux les élus et les usagers aux décisions qui les concernent, valoriser le rôle du Conseil scientifique et lier des liens avec nos homologues étrangers, car au-delà de l'émergence d'une réglementation européenne, l'eau est également européenne.

Nous devons travailler encore mieux avec le monde agricole qui est aujourd'hui l'objet de segmentations insultantes. Il est montré du doigt. Nous avons, au Syndicat des eaux, monté une opération intitulée des « Morins à la Marne » en Seine et Marne avec le monde agricole. Cette opération, datant d'une douzaine d'années, a été une découverte mutuelle. Il faut discuter avec les agriculteurs, mais d'abord les respecter comme nous devons le faire avec chaque catégorie et trouver avec eux les voies et moyens du progrès.

Il faut faire du Comité de bassin, dans l'esprit visionnaire de la loi de 1964, un véritable Parlement de l'eau, dont la voix devra compter. Il faudra développer comme je l'ai déjà dit la communication et la pédagogie. Il faudra enfin garder à ce Comité de bassin le pluralisme. Il faut que chacun soit respecté, quels que soient son origine de désignation et son lieu d'action. Il faut respecter l'amont et l'aval. Il faut respecter les agriculteurs, les pêcheurs, le consommateur, les écologistes, les élus, qu'ils soient ruraux ou urbains.

Aujourd'hui nous dépendons tous les uns des autres. Il faut qu'il n'y ait aucun sectarisme.

Voilà mes chers amis dans quel esprit je souhaiterais avec vous animer le Comité de bassin. »

M. LANDRIEU constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures que celles de M. JOURDAIN et de M. SANTINI, déclare :

« Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures que celle de M. JOURDAIN et de M. SANTINI, je vais ouvrir le scrutin.

Il vous a été distribué des feuilles de papier blanc. Vous aurez, sur l'une d'entre-elles, à inscrire le nom de votre candidat. Je rappelle que les représentants désignés par l'Etat ne votent pas, à l'exception des milieux socioprofessionnels, et que, parmi les suppléants, seuls votent ceux qui remplacent effectivement un titulaire.

Dans quelques instants, le Directeur de l'Agence, M. FRADIN appellera successivement les votants, qui voudront bien venir jusqu'à la tribune afin de déposer leur bulletin dans l'urne et signer la feuille d'émargement correspondante. »

Il est ensuite procédé aux opérations de vote.

M. FRADIN fait appel des membres votants par ordre alphabétique des titulaires.

Après vérification de la concordance entre le nombre de bulletins déposés dans l'urne et les engagements effectifs, il est procédé au dépouillement des bulletins.

M. LANDRIEU annonce les résultats du scrutin :

Votant	:	90
Bulletin nul	:	1
Bulletin blanc	:	1
Suffrages exprimés	:	88
Majorité absolue	:	45

Ont obtenu :	M. JOURDAIN :	41 voix
	M. SANTINI :	47 voix

M. SANTINI est élu Président du Comité de bassin Seine-Normandie

M. LANDRIEU adresse à M. SANTINI ses plus vives félicitations et lui laisse la présidence de la réunion.

M. SANTINI déclare :

« Mes chers amis,

Quelques mots pour remercier à nouveau le Président Robert GALLEY de tout ce qu'il a fait, de l'exemple qu'il a montré et auquel Dominique Jourdain lui-même a rendu hommage. Nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre, pour rester dans nos instances et nous inspirer par votre action et vos initiatives.

Merci à Dominique JOURDAIN : cette campagne a été une vraie campagne et maintenant nous allons travailler ensemble.

Nous avons promis avec nos amis de respecter le pluralisme. Nous devons donc faire en sorte que chacun soit représenté et surtout puisse agir.

Merci, Monsieur le Préfet d'avoir présidé et Messieurs les directeurs de votre présence.

Je dois vous dire encore que beaucoup d'élus, quelle que soit leur catégorie, ont trouvé parfois, Monsieur le Directeur, que l'Agence ressemblait beaucoup à une « techno-structure » mais nous allons, car vous êtes un homme de consensus et de bonne volonté, travailler avec vous. Nous voulons désormais que tout soit fait en vraie concertation avec chacun. Nous sommes ici au service du bien public, il faut que vous vous sentiez davantage écouté ».

Il propose que par acclamation le Président GALLEY soit nommé Président d'honneur du Comité de bassin.

M. GALLEY est nommé Président d'honneur du Comité de bassin.

3. ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

M. SANTINI déclare :

« Nous allons maintenant passer à l'élection du Vice-Président de notre assemblée.

Les modalités d'élection du Vice-Président sont identiques à celles mises en œuvre pour l'élection du Président. Toutefois, je précise que conformément à l'article 8 du décret du 19 septembre 1986, le Vice-Président doit appartenir à l'une des deux catégories à laquelle le Président n'appartient pas. J'en conclus, qu'après le choix que vous venez de faire en me portant à la présidence de l'assemblée, le Vice-Président devra être élu soit parmi les représentants des usagers et personnes compétentes, soit parmi les représentants des milieux socioprofessionnels.

Je vais donc faire appel des candidatures.

Nous avons reçu la candidature de Paul Louis GIRARDOT. Y-a-t-il d'autres candidats ? »

M. SANTINI constate qu'il n'y a pas d'autre candidature que celle de M. GIRARDOT.

Il propose d'élire à mains levées M. GIRARDOT, Vice-Président du Comité de bassin, sauf si un membre du Comité de bassin souhaite qu'il soit procédé à cette élection à bulletin secret.

Mme ELSEN ne désirant pas une élection à mains levées, il est procédé à cette élection à bulletin secret.

M. GIRARDOT déclare :

« La raison pour laquelle je présente ma candidature à la vice-présidence du Comité de bassin est que Jean-Marie PIGEAUD n'a pas souhaité renouveler ses fonctions de vice-président et m'a demandé d'être candidat.

Je regrette personnellement beaucoup que Jean-Marie PIGEAUD n'ai pas souhaité se porter à nouveau candidat car son action au travers de celle de Robert GALLEY, dans des circonstances importantes pour l'avenir des organismes de bassin a été essentielle. Il a su avec beaucoup de patience et de fermeté rassembler l'ensemble des usagers autour des positions communes et les faire partager par l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Je voudrais devant vous souligner sa grande efficacité, non seulement pour tous les anciens membres du Comité de bassin qui le connaissent bien, mais aussi et surtout pour les nouveaux membres.

J'exprime moi aussi aujourd'hui, toute ma gratitude à Robert GALLEY et à Jean-Marie PIGEAUD pour le très large consensus qu'ils ont su établir autour de leur personne et autour des positions qu'ils ont défendues.

Je suis très heureux de constater qu'ils ont tous deux accepté de continuer à siéger au Comité de bassin et je les en remercie.

J'essaierai quant à moi, si vous me faites confiance, d'être digne de cette succession et de continuer à œuvrer dans l'intérêt commun comme je l'ai fait depuis l'origine des institutions de bassin. »

M. SANTINI déclare :

« Je me permets de vous rappeler la procédure.

Vous inscrirez le nom de votre candidat sur la feuille de papier blanc qui a été remise. Je rappelle à nouveau que les personnes désignées par l'Etat ne votent pas, à l'exception des représentants des milieux socioprofessionnels et que, parmi les suppléants seuls votent ceux qui remplacent effectivement un titulaire.

Dans quelques instants, M. FRADIN appellera successivement les votants, qui voudront bien venir jusqu'à la tribune afin de déposer leur bulletin dans l'urne et signer la feuille d'émargement correspondante. »

M. FRADIN fait l'appel des membres votants par ordre alphabétique des titulaires.

Après vérification de la concordance entre le nombre de bulletins déposés dans l'urne et les émargements effectifs, il est procédé au dépouillement des bulletins.

M. SANTINI annonce les résultats du scrutin :

Votant	:	90
Bulletins nuls	:	9
Bulletins blancs	:	29
Suffrages exprimés	:	52
Majorité absolue	:	27

A obtenu :

M. GIRARDOT : 52 voix

M. Paul-Louis GIRARDOT est élu Vice-Président du Comité de bassin.

M. GIRARDOT remercie l'assemblée de l'avoir porté à la vice-présidence du Comité de bassin et profite de cette occasion pour dire que l'institution ne peut fonctionner correctement que si véritablement l'ensemble de ses membres est motivé au-delà des réunions plénières du Comité de bassin. Il fait donc appel à la bonne volonté et à l'assiduité des membres du Comité de bassin non seulement aux réunions plénières du Comité de bassin mais aussi aux réunions du Conseil d'administration et de ses commissions.

M. SANTINI déclare :

« Je rappelle que la durée du mandat que vous venez de confier à M. Girardot est de trois ans.

Je suis heureux de vous féliciter, mon cher collègue, du choix dont vous venez d'être l'objet. On y retrouve très clairement un souci d'équilibre qui a toujours été celui du Comité de bassin mais on y retrouve aussi les compétences, l'autorité et le dévouement aux affaires publiques, indispensables à la vie de notre assemblée. Je vous invite à venir prendre place à la tribune. »

4. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU

M. SANTINI déclare :

« Mes chers collègues, l'ordre du jour appelle maintenant l'élection des administrateurs de l'Agence qui représenteront dans cet organisme la catégorie des représentants des collectivités territoriales et celle des usagers.

Je ne reviendrai pas sur l'importance des votes que vous allez émettre. M. le Préfet Landrieu vous en a rappelé les grands enjeux. Je vous indique les montants financiers du VIIIème programme 2003-2006 : 4,3 milliards d'euros de travaux et environ 3,2 milliards d'euros d'aides. Ces ressources proviennent pour l'essentiel des redevances payées par les pollueurs et les préleveurs. On en trouve notamment la trace sur la facture d'eau acquittée par chaque usager domestique, dans les charges des entreprises et même dans les comptes des agriculteurs irrigants.

Le solde provient du flux en retour des prêts accordés précédemment par l'Agence.

La composition du Conseil d'administration définie par le décret n° 99.765 du 6 septembre 1999 est la suivante : outre le Président et 1 représentant du personnel de l'agence financière de bassin, 34 membres sont nommés ou élus pour six ans, dont 11 représentants des collectivités territoriales, 11 représentants des différentes catégories d'usagers et 11 représentants des diverses administrations de l'Etat intéressées par les problèmes de l'eau.

Je vous rappelle également que le Président est nommé par décret pour trois ans : M. le Préfet LANDRIEU est renouvelé en tant que Président du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à compter du 23 septembre 2005.

Pour cette élection, comment allons-nous procéder ?

Nous nous reporterons aux textes réglementaires et à notre règlement intérieur :

- *les représentants des collectivités territoriales et ceux des usagers au Conseil d'administration de l'Agence sont choisis par et parmi les membres du Comité de bassin et sont élus par des collèges séparés. Les représentants de l'Etat sont désignés par les Ministres dont ils dépendent. Le représentant du personnel et son suppléant sont élus par le personnel de l'Agence. Je précise que, seul, le représentant du personnel dispose d'un suppléant,*
- *les mandats sont d'une durée de six ans ; ils sont caducs en cas de cessation du mandat au Comité de bassin,*
- *de plus, le scrutin ne peut valablement avoir lieu que si la moitié au moins des membres composant chacun de ces collèges sont présents (titulaires ou en cas d'absence, leurs suppléants respectifs).*

Enfin, je rappelle qu'il s'agit d'un scrutin à un seul tour.

Nous sommes maintenant en mesure, je crois, de procéder aux opérations de vote. Mes chers collègues, l'un d'entre vous a-t-il encore une question à poser pour être bien éclairé ou quelqu'un souhaite-t-il une interruption de séance pour une concertation ?

M. FRADIN y-a-t-il des candidats qui se sont déclarés ? »

M. FRADIN affiche la liste des candidatures déclarées. Il s'agit de :

M. BEL	M. LARMANOU
Mme CONSTANTIN	M. MARCOVITCH
M. DEY	M. MERVILLE
M. FORTUNE	M. PESQUET
M. GIROD	M. POPELIN
M. HALBECQ	M. SAUVADET
M. JOURDAIN	M. VAMPOUILLE

M. MERVILLE demande une interruption de séance pendant laquelle les membres du Comité de bassin représentant les collectivités locales d'une part et les usagers d'autre part pourront se concerter.

M. SANTINI, à la reprise de la réunion, déclare :

« Nous allons donc procéder à l'élection des membres du Conseil d'administration. Je rappelle que 34 membres sont élus ou nommés pour 6 ans dont :

- *11 représentant des collectivités territoriales,*
- *11 représentant des différentes catégories d'usagers,*
- *11 représentant des diverses administrations de l'Etat intéressées par les problèmes de l'eau.*

Nous ne votons aujourd'hui que pour les 11 élus et les 11 catégories d'usagers.

Par ailleurs je vous informe qu'après concertation nous disposons d'une liste unique pour les élus :

*M. BEL
Mme CONSTANTIN
M. DEY
M. FORTUNÉ
M. HALBECQ*

*M. JOURDAIN
M. LARMANOU
M. MARCOVITCH
M. MERVILLE
M. POPELIN
M. VAMPOUILLE*

M. JOURDAIN déclare :

« Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Nous nous sommes mis d'accord sur la composition de cette liste de candidats au Conseil d'administration pour tenir compte des équilibres à la fois géographiques et politiques du bassin.

Je vous demande de voter pour cette liste. »

M. MERVILLE déclare :

« En ce qui nous concerne nous avons souhaité renouveler ceux qui venaient aux réunions régulièrement : c'est-à-dire Claude HALBECQ, Jean-Pierre FORTUNÉ et moi-même.

A cette liste s'ajoute Jean-François BEL élu d'Ile-de-France. »

M. SANTINI observe qu'il n'y a pas d'autres candidats que ceux figurant sur la liste affichée.

Il propose que les membres du collège des collectivités territoriales, puisque le résultat ne fait pas de doute (11 candidatures pour 11 postes), élisent les membres du Conseil d'administration au titre des collectivités locales à mains levées, sauf si un membre du collège souhaite qu'il soit procédé à cette élection à bulletin secret.

Aucun membre du collège des collectivités territoriales ne désirant une élection à bulletin secret, il est procédé au vote à mains levées.

Sont déclarés élus à l'unanimité membres du Conseil d'administration au titre des collectivités territoriales :

**M. BEL
Mme CONSTANTIN
M. DEY
M. FORTUNÉ
M. HALBECQ**

**M. JOURDAIN
M. LARMANOU
M. MARCOVITCH
M. MERVILLE
M. POPELIN
M. VAMPOUILLE**

M. SANTINI félicite les 11 représentants des collectivités territoriales qui viennent d'être élus au Conseil d'administration et procède à l'élection des représentants des usagers.

Il note qu'une liste unique a également été préparée :

- au titre des associations agréées de pêche et de pisciculture :

- M. SARTEAU

- au titre des associations agréées de protection de la nature :

- M. YON

- au titre des associations nationales des consommateurs :

- M. SCHOCKAERT

- au titre des autres usagers :

M. CHASSAING

M. DESLANDES

M. FLIPO

M. GILLET

M. LANDAIS

M. LECUSSAN

M. LE GAC

M. MICHELIER

M. GUERQUIN fait observé que le décret précise que parmi les 11 représentants des différentes catégories d'usagers doit figurer **au moins** un représentant d'une association de consommateur, **au moins** un représentant des associations agréées de pêche et de pisciculture et **au moins** un représentant des associations agréées de protection de l'environnement. On pourrait donc imaginer que parmi les 8 derniers élus il y ait également d'autres représentants de ces catégories d'usagers, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour sa part il a pris un engagement moral auprès de M. SCHOCKAERT pour qu'il n'y ait que 11 candidats aujourd'hui.

Il lui paraît en effet souhaitable que le représentant des consommateurs ne soit pas désigné par d'autres catégories que celle des consommateurs.

M. SANTINI observe qu'il n'y a pas d'autres candidats que ceux figurant sur la liste affichée. Il propose donc que les membres du collège des usagers, puisque le résultat ne fait pas de doute (11 candidats pour 11 postes) élisent les membres du Conseil d'administration au titre des usagers à mains levées, sauf si un membre du collège souhaite qu'il soit procédé à cette élection à bulletin secret.

Aucun membre du collège des usagers ne désirant une élection à bulletin secret, il est procédé au vote à mains levées.

Sont déclarés élus à l'unanimité des voix (moins 1 abstention) membre du Conseil d'administration au titre des usagers :

M. CHASSAING

M. DESLANDES

M. FLIPO

M. GILLET

M. LANDAIS

M. LECUSSAN

M. LE GAC

M. MICHELIER

M. SARTEAU

M. SCHOCKAERT

M. YON

5. DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION DES FINANCES ET A CELLE DES AIDES

M. SANTINI déclare :

« Le point n°5 de l'ordre du jour prévoit maintenant la désignation par vos soins des représentants de votre conseil dans les deux commissions prévues au règlement intérieur.

Je n'ai pas besoin de souligner l'importance des choix auxquels vous allez procéder et le rôle essentiel que jouent nos commissions dans la préparation de nos travaux. Je vous rappelle seulement que la Commission des aides se réunit 7 fois par an et celle des finances avant chaque réunion du Conseil d'administration. Vous allez donc devoir vous répartir une charge de travail relativement substantielle, dans la mesure où votre présence effective aux séances de ces commissions est évidemment particulièrement importante.

Le règlement intérieur nous éclaire sur le rôle et l'importance de ces commissions et je n'y reviendrai pas. Par contre, ce même règlement ne précise ni les modalités de désignation, ni le nombre des candidats retenus qui est laissé à votre discrétion. Je vous propose donc de recueillir les candidatures qui voudront bien se manifester en demandant aux administrateurs de s'inscrire à l'aide du feuillet figurant à cet effet dans le dossier et de le remettre au secrétariat des assemblées dès aujourd'hui. »

M. LANDAIS confirme que la Commission des aides se réunit 7 fois. Il s'agit d'une commission dont les réunions sont décentralisées dans les sous-bassins.

Des déplacements sont donc à prévoir.

La 7^{ème} réunion se tient à Nanterre. Elle a pour objet de modifier et de proposer de nouvelles orientations qui s'avèrent nécessaires pour mieux maîtriser des demandes d'aides parvenant à l'Agence.

Il indique qu'à chaque réunion de la Commission des aides sont examinés 200 à 300 dossiers et que la Commission doit donner son avis conforme sur les dossiers.

M. SANTINI précise que ces commissions sont réservées aux membres du Conseil d'administration.

(voir listes en annexes 1 et 2).

6. INSCRIPTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE BASSIN AUX COMMISSIONS MIXTES DU COMITÉ DE BASSIN ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU

M. SANTINI déclare :

« Ainsi qu'il vous l'a été indiqué dans votre dossier, la Commission des programmes et de la prospective et la Commission de la communication et des relations extérieures sont des commissions du Conseil d'administration élargies aux membres du Comité de bassin mais dont le Président, conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration est administrateur de l'Agence.

Je rappellerai en quelques mots, l'importance de ces commissions :

- *la Commission des programmes et de la prospective a pour tâche essentielle l'élaboration des programmes d'intervention de l'Agence ; le Comité de bassin lui a, par ailleurs, confié l'élaboration du SDAGE et des SAGE,*
- *la Commission de la Communication et des relations extérieures est chargée de proposer au conseil une politique de la Communication et de donner un avis sur les programmes et les budgets correspondants.*

La bonne règle aurait voulu que le Conseil d'administration désigne d'abord ses membres et que le Comité de bassin complète ensuite la liste des membres de ces commissions. Le calendrier de fin d'année nous oblige à bousculer le déroulement normal de ces désignations.

Je vous propose donc de procéder à ces désignations en complétant le feuillet préparé à cet effet figurant dans le dossier que vous avez reçu pour la réunion d'aujourd'hui et en le remettant au secrétariat des assemblées.

Je vous rappelle par ailleurs, comme pour les précédentes commissions, que les commissions désigneront leur Président parmi les administrateurs de l'Agence.

En ce qui concerne le Groupe politique territoriale du Comité de bassin, très important en matière de réflexion sur les politiques d'actions concertées telles celles relevant des SAGE, des contrats de rivières ou de baies, un courrier vient de vous être envoyé pour vous y inscrire. Toutefois, des feuilles à remettre au secrétariat sont à votre disposition pour que d'ores et déjà vous puissiez en faire partie. »

(voir listes en annexes 3, 4 et 5).

7. DÉSIGNATION AU COMITÉ NATIONAL DE L'EAU DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU BASSIN SEINE-NORMANDIE

M. SANTINI déclare :

« Mes chers collègues, l'ordre du jour appelle maintenant l'élection des représentants des collectivités territoriales du bassin Seine-Normandie au Comité National de l'Eau.

Je vous rappelle qu'en ce qui concerne le bassin Seine-Normandie, le décret n°88.636 du 6 mai 1988 modifiant le décret n° 65.749 du 3 septembre 1965, précise qu'il est représenté par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants dont au moins un représentant de la région Ile-de-France et un conseiller municipal de Paris.

Ces élections se dérouleront de la même manière que celles pour le Conseil d'administration au titre des collectivités locales dont je vous rappelle rapidement les règles.

Les représentants des collectivités locales du Comité de bassin au Comité National de l'Eau sont désignés par et parmi les membres représentants, titulaires et suppléants, des collectivités territoriales au Comité de bassin.

La liste du collège des électeurs a été jointe au dossier. »

Après concertation entre les membres des collectivités territoriales au Comité de bassin, une liste unique de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants est proposée au vote du collège des collectivités territoriales pour les représenter au Comité National de l'Eau.

Il s'agit de :

- **Membres titulaires :**
 - Mme CONSTANTIN
 - M. HALBECQ
 - M. JUILLET
 - M. MARCOVITCH
 - M. VAMPOUILLE

- **Membres suppléants :**
 - M. DELPRAT
 - M. GIROD
 - MME LE STRAT
 - M. MERVILLE
 - M. PERREUX

M. SANTINI observe qu'il n'y a pas d'autres candidats que ceux figurant sur la liste affichée.

Il propose que les membres du collège des collectivités territoriales, puisque le résultat ne fait pas de doute (5 candidats titulaires et 5 suppléants pour 5 postes de titulaires et 5 suppléants) élisent les représentants des collectivités territoriales au Comité National de l'Eau à mains levées, sauf si un membre du collège des collectivités territoriales souhaite qu'il soit procédé à cette élection à bulletin secret.

Aucun membre du collège des collectivités territoriales ne désirant une élection à bulletin secret, il est procédé au vote à mains levées.

Sont élus à l'unanimité membres du Comité National de l'Eau en tant que représentant les collectivités territoriales :

- **Membres titulaires :**
 - Mme CONSTANTIN
 - M. HALBECQ
 - M. JUILLET
 - M. MARCOVITCH
 - M. VAMPOUILLE

- **Membres suppléants :**
 - M. DELPRAT
 - M. GIROD
 - Mme LE STRAT
 - M. MERVILLE
 - M. PERREUX

8. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE BASSIN A LA COMMISSION DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE DU BASSIN SEINE-NORMANDIE

M. SANTINI déclare :

« La commission du milieu naturel aquatique du bassin Seine-Normandie est composée de 66 membres dont 27 sont issus du Comité de bassin.

Il s'agit :

- *des 12 représentants des associations agréées au titre de la protection de la nature ;*
- *des 7 représentants des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de pisciculture et de l'association agréée de pêcheurs professionnels en eau douce ;*
- *de 4 représentants des usagers à désigner au sein du collège des usagers du comité de bassin ;*
- *de 4 représentants des collectivités territoriales à désigner au sein du collège des collectivités territoriales du comité de bassin ;*

En résumé, il appartient au Comité de bassin de :

- *confirmer les 12 représentants des associations agréées de protection de la nature :*

- *M. BARRÈRE*
- *M. DE BRUYN*
- *M. DECHAMPS*
- *Mme ELSÉN*
- *Mme GENESTIER*
- *Mme LAPIERRE*
- *M. LEMALLIER*
- *M. LEVEQUE*
- *M. OLIVIER*
- *M. PROUST*
- *Mme SCHMITZBERGER*
- *M. YON*

- *confirmer les 5 représentants des fédérations de pêche et le représentant des pêcheurs professionnels en eau douce.*

- *M. CHOJECKI*
- *M. DUBUS*
- *Mme HOYDRIE*
- *M. JEANNOT*
- *M. PAUL*
- *M. SARTEAU*

M. BREDEAU n'ayant pas souhaité siéger à la COMINA.

- *désigner 4 représentants des collectivités territoriales par et parmi les membres au Comité de bassin*
- *désigner 4 usagers par et parmi les membres au Comité de bassin.*

Je vous propose donc de procéder en 2 temps :

Tout d'abord, dans un premier temps, nous allons procéder à la confirmation des représentants des associations agréées de protection de la nature, des représentants des fédérations de pêche et du représentant des pêcheurs professionnels en eau douce.

Ceux-ci étant membres de droit de la COMINA, je vous propose de voter à main levée. »

Le Comité de bassin confirme à l'unanimité :

- **les 12 représentants des associations agréées de protection de la nature cités,**
- **les 5 représentants des fédérations de pêche et le représentant des pêcheurs professionnels en eau douce.**

M. SANTINI déclare :

*« Dans un second temps nous allons procéder à la désignation des
- 4 représentants des collectivités territoriales
- 4 usagers.*

J'en arrive à recueillir les candidatures parmi les membres titulaires restant du collège des collectivités territoriales. »

Après concertation entre les membres des collectivités territoriales au Comité de bassin, une liste unique de 4 membres est proposée au vote du collège des collectivités territoriales pour les représenter à la COMINA.

M. SANTINI observe qu'il n'y a pas d'autres candidatures que celles figurant sur la liste affichée.

Il propose que les membres du collège des collectivités territoriales votent à mains levées puisqu'il n'y a pas de doute sur le résultat du scrutin (4 candidats pour 4 postes) sauf si un membre du collège des collectivités territoriales souhaite qu'il soit procédé à cette élection à bulletin secret.

Aucun membre du collège des collectivités territoriales ne désirant une élection à bulletin secret, il est procédé à ce vote à mains levées.

Sont élus à l'unanimité membres de la COMINA en tant que représentant des collectivités territoriales :

- **M. PESQUET**
- **M. PIRIOU**
- **M. POPELIN**
- **M. THOMAS**

M. SANTINI recueille ensuite les candidatures parmi les membres titulaires des usagers au Comité de bassin et constate qu'il y a 4 candidatures pour les 4 postes.

Il propose que le collège des usagers élise à mains levées les 4 membres usagers à la COMINA, le résultat du scrutin ne faisant pas de doute sauf si un membre du collège des usagers demande un vote à bulletin secret.

Aucun membre du collège des usagers ne demandant un vote à bulletin secret, il est procédé à l'élection des 4 usagers à la COMINA à mains levées.

Sont élus à l'unanimité membres de la COMINA en tant que représentant des usagers :

- M. COLSON
- M. LAURENT
- M. LE GAC
- M. MICHELIER

(délibération n° CB 05.06)

9. ÉLECTION DES PRÉSIDENTS ET DES VICE-PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES

M. SANTINI déclare :

« Mes Chers Collègues, l'ordre du jour appelle maintenant l'élection des six présidents et des six vice-présidents des commissions géographiques.

Pour cette élection, comment allons-nous procéder ? Nous nous reporterons à notre règlement intérieur du comité de bassin :

- *les présidents des commissions géographiques sont élus par le comité de bassin parmi les membres titulaires du collège des collectivités territoriales ;*
- *et les vice-présidents parmi les membres titulaires du collège des usagers, des personnes compétentes et des représentants des milieux professionnels ;*
- *le mandat est de 3 ans et prend fin avec l'expiration de la demi-période en cours du comité de bassin ;*
- *le scrutin ne peut valablement avoir lieu que si la moitié au moins des membres composant le collège des électeurs est présente (titulaire ou en cas d'absence, leur supplément respectif) ;*
- *de plus, aucun pouvoir ne peut être donné en vue de quelque élection que ce soit.*

Enfin, je rappelle qu'il s'agit d'un scrutin à un seul tour à bulletin secret.

Nous sommes maintenant en mesure, je crois, de procéder aux opérations de vote.

Je rappelle que l'effectif total du collège des électeurs est de 97 (45 collectivités locales, 45 usagers et personnes compétentes, 7 milieux socioprofessionnels) et qu'il faut donc au moins 49 présents ou représentés, ce qui est le cas.

Je constate que le scrutin peut donc avoir lieu. J'en arrive à recueillir les candidatures :

J'enregistre la candidature des présidents et des vice-présidents : je vous rappelle qu'il faut être membre titulaire du collège des collectivités pour les présidents et titulaires du collège des usagers des personnes compétentes ou des milieux socioprofessionnels pour les vice-présidents. »

M. SANTINI enregistre les candidatures suivantes :

	PRÉSIDENTS	VICE-PRÉSIDENTS
SEINE-AMONT	M. GALLEY	Mme BERNARD
SEINE-AVAL	M. MERVILLE	M. MICHELIER
VALLÉES D'OISE	M. THOMAS	M. SCHOCKAERT
BOCAGE NORMAND	M. HALBECQ	M. GRANJON
RIVIÈRES ILE-DE-FRANCE	M. MARCOVITCH	M. GILLET
VALLÉES DE MARNE	M. TEISSIER	M. YON

M. JOURDAIN observe que cette liste ne pose aucune difficulté sauf pour la Commission Seine-aval qui devrait être présidée par M. GIROD conformément à l'accord passé précédemment entre les deux grandes tendances politiques :

Il indique que M. MERVILLE et M. GIROD sont tombés d'accord sur l'idée qu'ils feraient chacun la moitié du mandat (18 mois chacun).

Il ajoute que si la loi en cours de préparation venait à changer l'organisation de ces commissions géographiques M. GIROD, quoi qu'il arrive, succédera à M. MERVILLE dans les 18 mois qui viennent.

Mme ELSÉN souhaite présenter sa candidature pour la vice-présidence de la commission « rivières d'Ile-de-France » pour la moitié du mandat, l'autre moitié étant assurée par M. BARRÈRE.

Elle demande par ailleurs si les textes prévoient deux Vices-présidents.

M. GILLET déclare être d'accord pour que Mme ELSÉN soit vice-présidente de la commission rivières d'Ile-de-France pendant 18 mois.

M. SANTINI fait voter les membres du Comité de bassin à mains levées, le résultat ne faisant pas de doute.

Sont élus à l'unanimité les présidents et vice-présidents des commissions géographiques dont les noms figurent dans la liste ci-dessous :

	PRÉSIDENTS	VICE-PRÉSIDENTS
SEINE-AMONT	M. GALLEY	Mme BERNARD
SEINE-AVAL	M. MERVILLE : 18 MOIS M. GIROD : 18 MOIS	M. MICHELIER
VALLÉES D'OISE	M. THOMAS	M. SCHOCKAERT
BOCAGE NORMAND	M. HALBECQ	M. GRANJON
RIVIÈRES ILE-DE-FRANCE	M. MARCOVITCH	Mme ELSÉN : 18 mois M. GILLET : 18 mois
VALLÉES DE MARNE	M. TEISSIER	M. YON

10. INFORMATION SUR LES ACTIONS EN COURS ET ORGANISATION DE LA PRÉPARATION DU IX^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU

M. SANTINI déclare :

«Le travail qui nous attend cette année va être particulièrement important car il va porter, entre autres, sur la préparation du IX^{ème} programme, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), le schéma directeur des données sur l'eau (SDDE)

Monsieur SAUVADET pouvez-vous nous faire rapidement le point sur ces différents chantiers ? »

M. SAUVADET déclare :

« Rapidement sur les travaux en cours quelques informations à l'adresse des nouveaux membres du Comité et à titre de rappel pour les anciens

Tout d'abord pour ce qui concerne le VIII^{ème} programme 2002-2006 en cours d'exécution.

Pour l'engagement des autorisations de programme, la dotation de 2005 sera engagée en quasi-totalité à l'issue de la prochaine réunion de la Commission des aides du 18 octobre après une sélection rigoureuse des dossiers éligibles. Nous prévoyons un excédent de demandes prioritaires à reporter sur 2006 d'environ 150 M€ c'est-à-dire environ 20%. Je vous rappelle que ce report était de 187 M€ l'an dernier.

L'Agence est donc toujours sous tension pour l'attribution des aides.

Nous ne prévoyons pas de détente de cette situation l'an prochain.

En termes de crédits de paiements, comme prévu, la réserve de trésorerie a été consommée et, à partir de juin, nous avons payé les aides au fur et à mesure des rentrées et donc avec des délais allongés le cas échéant de plusieurs semaines.

Les prévisions de 2006 sont au moins aussi tendues.

Nous préparons pour la prochaine réunion du Conseil d'Administration des propositions pour essayer d'améliorer cette situation.

Pour la préparation du IX^{ème} programme qui doit porter sur les années 2007 à 2012, nous disposons d'orientations générales données par la transposition de la directive cadre sur l'eau qui demande l'obtention d'un bon état des milieux aquatiques pour 2015 et par le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques en discussion au Parlement.

Lors des réunions d'avant l'été, les instances de bassin ont formulé des orientations plus spécifiques.

Le projet de loi comporte, outre l'énoncé de priorités d'actions, des modifications substantielles des redevances.

Cependant le projet de IX^{ème} programme doit être construit pour pouvoir être également mis en œuvre avec les dispositions législatives et réglementaires actuelles si les textes nouveaux prenaient du retard.

Le calendrier d'élaboration doit donc permettre de présenter un projet au vote du Conseil d'Administration d'octobre 2006, c'est-à-dire que nous disposons jusqu'à l'été 2006 pour élaborer des variantes et les soumettre aux diverses parties prenantes.

Voici plus en détail le calendrier envisagé :

La Commission des programmes et de la Prospective dans sa prochaine réunion du 21 octobre prendra connaissance des différents éléments chiffrés sur les travaux et les redevances que nous avons réunis durant l'été. Elle devra en débattre et choisir les points qui seront à approfondir.

Il sera rendu compte de ces débats au Conseil d'Administration le 3 novembre prochain.

Courant octobre, il est prévu que la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable rencontre les présidents des Comités de Bassin avant d'arrêter le cadrage des IX^{ème} programmes.

Il sera rendu compte de ces éléments au Comité de Bassin et aux Commissions Géographiques qui se réuniront d'ici la fin de l'année pour qu'ils précisent les adaptations territoriales.

Avec ces indications, la Commission des Programmes et de la Prospective aura à arrêter en mars ou avril 2006 un projet avec sans doute des variantes sur lesquelles les avis seront recueillis pour aboutir au dernier trimestre 2006 au projet à soumettre après examen par les tutelles aux votes du Conseil d'Administration et du Comité de bassin.

Passons maintenant au chantier d'élaboration du projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui est à conduire parallèlement à celui du 9ème programme mais avec un calendrier plus étendu. Il est néanmoins indispensable que les objectifs essentiels du SDAGE soient retenus dans le projet de IX^{ème} programme.

Je vous rappelle son contenu : le SDAGE fixe les orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et quantité des eaux pour atteindre un bon état écologique et chimique et un équilibre quantitatif de la ressource. Le SDAGE doit également déterminer les aménagements et les dispositions nécessaires pour cela.

L'échéance finale est le 22 décembre 2009, mais je vais vous présenter le programme de travail plus en détail.

Actuellement la consultation du public est en cours sur les grands enjeux du bassin, issus de l'état des lieux. Cette première consultation prendra fin le 2 novembre.

Nous avons préparé pour la réunion de la Commission des Programmes et de la Prospective du 21 octobre prochain des premiers éléments sur le contenu du SDAGE et leur déclinaison territoriale. Nous comptons sur les débats à la Commission et dans les Commissions Géographiques pour compléter et amender ces propositions.

Nous disposons des deux années 2006 et 2007 pour élaborer un premier projet.

Un inter-étalonnage des pays de la Communauté européenne pour ajuster le cas échéant les valeurs de référence du « bon état » des milieux aquatiques est attendu en 2007. Il pourra conduire à des ajustements de certains objectifs.

Le Comité de Bassin sera tenu informé du déroulement de l'élaboration pour qu'il la réoriente si nécessaire.

Sur le projet arrêté par le Comité de Bassin suivront une consultation du public d'une durée minimum de 6 mois et une consultation de diverses assemblées : conseils régionaux et généraux, chambres consulaires, d'une durée minimum de 4 mois.

Le Comité de Bassin doit arrêter le projet, le cas échéant modifié pour tenir compte des avis, avant son adoption par le Préfet coordonnateur de bassin avant le 22 décembre 2009.

Quelques informations sur un autre travail en cours le Schéma Directeur de Données sur l'eau en abrégé SDDE.

Actuellement les données de toutes nature sur l'eau sont nombreuses mais dispersées dans des bases dont les spécifications ont été arrêtées par leurs maîtres d'ouvrages gestionnaires de ces bases. Un premier effort a été fait il y a plusieurs années pour normaliser de nombreuses données.

Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui une exploitation transverse utilisant plusieurs bases est toujours fortement problématique.

Pour faire évoluer la situation un protocole a été signé en 2003 entre tous les partenaires institutionnels du domaine de l'eau qui pose les bases d'un système d'information sur l'eau. Le principe est qu'au sein de chaque grand bassin, une entité est responsable d'un type de données et gère la banque correspondante. Les futures banques doivent bien entendu être bâties sur un standard commun pour permettre leur inter-opérabilité.

L'avantage sera évident, tant pour l'Etat qui doit réaliser des agrégations pour évaluer les politiques et préparer les rapportages à la Commission européenne, que pour les opérateurs du bassin qui pourront exploiter plus facilement les données.

Ce schéma directeur a fait l'objet d'un rapport plus détaillé dans le dossier du Comité de bassin du 30 juin dernier qui n'a pu être présenté faute de temps.

Pour terminer, vous avez pu constater le rôle central que joue la Commission des Programmes et de la Prospective dans l'élaboration des projets de IX^{ème} programme et de SDAGE.

J'invite donc les membres du Comité de bassin qui souhaiteraient intervenir sur ces sujets dans la phase d'élaboration, à s'inscrire dès aujourd'hui à la Commission dont la prochaine réunion est fixée au 21 octobre afin que nous puissions leur faire parvenir le dossier d'ici une quinzaine de jours. »

Le Comité de bassin prend acte du point d'information sur les actions en cours et organisation de la préparation du IX^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

11. INFORMATION SUR LE PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR DE PRÉVISION DES CRUES DU BASSIN SEINE-NORMANDIE

M. SANTINI déclare :

« Ce dernier point concerne le projet de schéma directeur de prévision des crues du bassin Seine-Normandie. Vous avez tous les éléments concernant ce schéma dans votre dossier au point n°11.

Monsieur HUBERT pouvez-vous nous résumer la situation et nous dire ce que vous proposez au Comité de bassin aujourd'hui puisque nous passerons au vote de la délibération qui confie à la Commission Programmes et prospective le soin d'examiner ce projet de schéma directeur de prévision des crues du bassin et de porter un avis. »

M. HUBERT précise que le Comité de bassin n'a pas à débattre aujourd'hui du schéma directeur de prévision des crues mais de prendre une décision sur les conditions de la consultation du Comité de bassin.

Il rappelle rapidement ce dont il s'agit : la loi du 30 juillet 2003 a prévu une réorganisation et une modernisation de l'ensemble du dispositif de gestion des risques naturels notamment des risques inondation.

Il note que la moitié des populations françaises exposées au risque inondation se situe dans le bassin Seine-Normandie ce qui représente un enjeu très important. La loi confie au préfet coordonnateur le soin de réorganiser les anciens services d'annonce des crues éparpillées sur le territoire, manquant de cohérence, en services de prévision des crues.

Pour le bassin Seine-Normandie le nombre de services passera de 14 à 4 :

- les secteurs Oise-Aisne dont le service support est le Service de navigation de la Seine, arrondissement territorial de Picardie ;
- le secteur Seine-Amont, Marne et Aube, dont le service support est la DIREN de Champagne-Ardenne ;
- le secteur Seine-moyenne, Yonne-Loing, dont le service support est la DIREN d'Ile-de-France ;
- le secteur Seine-Aval et Côtiers Normands dont le service support est la DDE de la Seine-Maritime.

C'est donc autour de ces quatre services que la prévision des crues va s'organiser.

Il précise qu'on ne parle plus d'annonce mais de prévision des crues puisque l'objectif est de prévoir avec un délai beaucoup plus important le risque inondation.

Concernant la consultation, il est prévu que le Comité de bassin donne son avis sur un projet préparé depuis plusieurs mois sur lequel les collectivités ont été consultées via les différents préfets de région et de département du bassin. La plupart des réponses sont parvenues à la DIREN.

Enfin il indique que pour des raisons de calendrier, dans la mesure où le Préfet doit arrêter sa décision avant la fin de l'année 2005 pour que le SPC puisse définitivement travailler dès 2006 et notamment préparer les RIC (règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues) il faut que le Comité de bassin ait rendu son avis dans les mois qui viennent.

Il propose en conséquence que la Commission des programmes et de la Prospective examine et donne son avis, au nom du Comité de bassin le 21 octobre prochain pour le transmettre au préfet coordonnateur de bassin avant décembre prochain.

M. GIROD s'étonne que sur le fond du document P.11 dans le chapitre des phénomènes anthropiques on ne parle que du ruissellement urbain alors qu'en Haute-Normandie le ruissellement est également dû à l'agriculture du fait de la suppression des haies et au retournement des prairies.

M. MERVILLE confirme les propos de M. GIROD.

M. PROUST note les incohérences de gestion dans sa région. Il donne à titre d'exemple le projet de canal de dérivation de Tonnerre pour lequel tous les services instructeurs s'étaient déclarés contre, or l'autorisation a été prise de le réaliser.

Il demande comment on peut avoir une cohérence de gestion entre les institutions et les collectivités territoriales dès lors qu'il n'y a pas « un partenariat ». Il ne voit pas comment le Comité de bassin prendrait une position sur la gestion des crues en ne tenant pas compte de tous ces paramètres. Il craint, au niveau associatif, que le problème de Tonnerre ne se reproduise.

Il souhaite donc que la Commission des Programmes et de la Prospective tienne compte de tous les travaux qui seraient susceptibles de voir le jour et qui influeraient sur la gestion des crues.

M. SANTINI note qu'il s'agit aujourd'hui de mandater la Commission des Programmes et de la Prospective pour examiner la synthèse des avis sur cette question.

M. TEISSIER a bien noté qu'une consultation a été mise en œuvre par le biais des préfets, que des conseils généraux doivent être consultés de même que les collectivités et « les groupements intégrés dans le schéma en raison des initiatives prises en la matière. »

La structure qu'il préside s'est engagée dans le cadre des plans d'action et de prévention des inondations (PAPI) et a signé une convention avec l'Etat.

Elle travaille par ailleurs avec les DIREN sur un plan de prévention des inondations. Or, à l'heure actuelle, à sa connaissance cette structure n'a pas encore reçu l'exemplaire du schéma directeur soumis à consultation.

Il suppose qu'un certain nombre de départements sont dans la même situation et d'autres doivent se réunir le mois prochain pour une réponse avant décembre.

Il craint en conséquence peu de réponses en retour faute d'avoir pu examiner le document.

Le Comité de bassin approuve à l'unanimité et 2 abstentions la délibération relative à l'avis du Comité de bassin sur le projet de schéma directeur de prévision des crues du bassin Seine-Normandie (délibération n° CB 05.07).

◆◆◆◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00

◆◆◆◆◆◆